



# Diplôme d'université Vers une pratique officinale actualisée

## PERSONNES CONCERNÉES ET PRÉ-REQUIS

Titulaires du diplôme français d'État de Docteur en Pharmacie ou de Pharmacien (art. L.4221-2 CSP), titulaires d'un diplôme de pharmacien obtenu dans un autre État de l'Union européenne et ouvrant droit à l'exercice de la pharmacie en France (art. L.4221-4 CSP), titulaires d'un diplôme de pharmacien obtenu dans un État tiers et reconnu par les autorités administratives françaises comme ouvrant droit à l'exercice de la pharmacie en France (art. L.4221-12 CSP).

## MODALITÉS D'ADMISSION

Ne pourront candidater que des pharmaciens diplômés dont le diplôme de Docteur en Pharmacie date d'au moins 5 ans. Le recrutement se fera sur dossier, suivi si nécessaire d'un entretien par le jury d'admission constitué du responsable du DU, de l'enseignant en charge de l'enseignement de pharmacie pratique, de l'enseignant en charge des stages et d'un pharmacien d'officine maître de stage.

Pour les pharmaciens diplômés de moins de 5 ans, dans l'attente de la mise en place du DES officinal, des aménagements sont possibles, merci de contacter directement le professeur responsable de la formation.

Les candidatures sont reçues chaque année au plus tard le 1er juin, pour une réponse d'admission au 15 juillet.

## POINTS FORTS DE LA FORMATION

Permet de mettre à jour les connaissances scientifiques nécessaires à l'activité du pharmacien d'officine et d'actualiser la pratique officinale compte tenu de l'évolution permanente de la profession.

## COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- > Réaliser un acte pharmaceutique sécurisé dans la délivrance des médicaments et des produits de santé.
- > Délivrer un conseil et accompagner les patients au service de la santé publique.

## PROGRAMME

Les enseignements du DU sont mutualisés avec la formation initiale, les enseignements seront choisis parmi les enseignements du parcours pharmacie d'officine de 5ème et 6ème année d'études.

Chaque participant doit suivre et valider une formation en choisissant avec l'aide du responsable du DU, des éléments pédagogiques dans la liste des UE proposée correspondant à 105h d'enseignement en présentiel. Il devra également effectuer un stage d'une durée équivalente à 6 mois (réalisé à temps plein ou en alternance avec les enseignements).

Les programmes détaillés des enseignements de 5ème et 6ème sont disponibles sur le site internet de la faculté de pharmacie.

Une formation à la vaccination de 6 heures (optionnelle), est proposée pendant le cursus, permettant au professionnel, après l'obtention du diplôme d'université et inscription en section D auprès de l'ordre des pharmaciens, d'effectuer la vaccination à l'officine.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'enseignement comprend des cours magistraux, des enseignements dirigés incluant des mises en situation professionnelle ainsi qu'un stage de pratique professionnelle.

## CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

La validation des enseignements se fera dans les mêmes conditions que les étudiants de 5ème et 6ème année des études de pharmacie, modalités disponibles sur le site internet <https://pharmacie.unistra.fr/>

## RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

M. Pascal WEHRLÉ, Professeur à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg.  
Courriel : [pascal.wehrle@unistra.fr](mailto:pascal.wehrle@unistra.fr)

## EQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique est celle engagée dans la formation initiale, parcours pharmacie d'officine, avec l'intervention de nombreux professionnels.

## LIENS UTILES

<https://pharmacie.unistra.fr/>

### DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

**Durée : 105 heures (hors stage)**

Référence : FCS22-0030A  
du 1er septembre 2022 au  
30 juin 2023

### Tarif

2035 € Sans formation à la vaccination

2230 € Avec formation à la vaccination

### Lieu

Faculté de Pharmacie

74 Route du Rhin

CS 60024

67401 Illkirch Cedex

### Renseignements et inscriptions

Frédérique COSTES

Tél : 03 68 85 49 27

Sauf le mercredi après-midi et le vendredi

Fax : 03 68 85 49 29

[f.costes@unistra.fr](mailto:f.costes@unistra.fr)

### Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle permet l'obtention d'un diplôme d'université sous réserve de satisfaire aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences qui sont portées à la connaissance des stagiaires.

La formation donne également lieu à la délivrance d'une attestation de participation. Des évaluations au cours de la formation permettent de mesurer la satisfaction des stagiaires ainsi que l'atteinte des objectifs de formation (connaissances, compétences, adhésion, confiance) selon les niveaux 1 et 2 du modèle d'évaluation de l'efficacité des formations Kirkpatrick.